

RW/922/2021/3075/5021/1

Lot 1

Les bois marchands sont marqués de 4 flaches. Les houppiers et les bois marqués de 2 flaches ne sont pas repris au catalogue. Ils sont réservés au chauffage. Pour les hêtres, la hauteur de recoupe obligatoire est indiquée à la griffe sur la grume. Pour les autres essences feuillues, recoupe marchande (1/2 circ. à 1m50). Préserver les semis naturels. Dans le compartiment 121, engins interdits en dehors des cloisonnements matérialisés sur le terrain, sous réserve de l'application des clauses générales (article 38, § 3). Pour des raisons culturelles (dégâts à la futaie), environnementales (CM biodiversité et/ou N2K) et paysagères, l'abattage des bois de plus de 100 cm de circonférence est suspendu du 01/04 au 15/08.

Nombre d'arbres total		179	--
Volume grumes		386,955	m ³
Volume houppiers		0,000	m ³
Volume total		386,955	m ³
Cube moyen		2 162	dm ³
Circonférence moyenne		192,989	cm
Surface de coupe		31,150	ha
Contact		PIROT Sébastien, 0479/866800	--
Triage		Triage De Mogimont	--
Propriétaire		Bouillon Cne	--
Lieu(x)-dit(s)		Menuchenet de Bellevaux (gare) - cpe 4, MENUCHENET DE BOTASSART - cpe 4	--
Vente		Vente communale de Bouillon et Paliseul Lundi 04 octobre 2021 à 10:30 Salle de l'Archéoscope Godefroid, Quai des Saulx, 14 à 6830 BOUILLON	--
TVA		2 %	--
Certification PEFC		Oui	--

Cat.(cm)	Hêtre		Chêne		Erable Sycomore	
	Amélioration		Amélioration		Amélioration	
	Normal		Normal		Normal	
	Normal		Normal		Normal	
	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)	Nbre	Vol.(m³)
105	-		-		1	
115	-		3		-	
Total grumes (R:90-F:100)/120	-		3	2,391	1	0,455
125	5		-		1	
135	5		-		-	
145	13		1		-	
Total grumes 120/150	23	22,787	1	1,266	1	0,806
155	10		-		1	
165	13		-		-	
175	9		-		-	
Total grumes 150/180	32	44,369	-		1	0,992
185	16		-		-	
195	14		-		-	
Total grumes 180/200	30	59,347	-		-	
205	19		-		-	
215	15		-		-	
225	25		-		-	
235	17		-		-	
245	4		-		-	
Total grumes 200/250	80	228,052	-		-	
255	5		-		-	
265	2		-		-	
Total grumes 250+	7	26,490	-		-	
Total grumes	172	381,045	4	3,657	3	2,253
Houppiers/Taillis	-		-		-	